

Quelques informations de rentrée

En cas d'absence

Informers

Toute absence prévisible doit être signalée aux éducateurs. Si une autorisation spéciale est nécessaire, alors il faut en aviser la direction.

Si elle est inopinée (maladie, ...), merci de téléphoner à l'école dès la première heure d'absence à l'un des numéros suivants :

081447230

⇒ Educateurs 1, 2, 3, 7 èmes: « menu » 2

⇒ Educateurs 4, 5 et 6 èmes: « menu » 3

⇒ Secrétariat: « menu » 1

Si vous préférez la voie numérique: educateurs@isbm.be.

Cette adresse mail est redirigée vers celle de chaque éducateur.

Justifier

Toute absence de **maximum deux jours** doit être justifiée par un mot des parents.

Lorsqu'elle excède cette durée, un certificat médical doit impérativement être remis.

Toute absence dont la justification est jugée non pertinente par la direction sera considérée comme injustifiée. Il va de soi qu'elle doit garder son caractère exceptionnel.

Le justificatif d'absence doit parvenir à l'école dès le troisième jour d'absence ou, au plus tard le jour du retour à l'école si la durée est inférieure à 3 jours.

Vous pouvez toujours nous envoyer une photo ou un scan du certificat médical par mail.

Sanction

Toute absence injustifiée ou justifiée trop tard peut entraîner une sanction disciplinaire et à tout le moins un zéro pour les interrogations et travaux manqués.

Départ anticipé.

Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école avant l'heure normale de fin des cours s'il n'a pas reçu l'autorisation de son éducateur référent.

Un élève malade doit se présenter auprès d'un éducateur. Si celui-ci estime son retour nécessaire, il avertit un parent par téléphone et l'élève attend dans la salle d'étude ou l'infirmerie l'arrivée de la personne prévue pour le reprendre.

Tout élève qui quitte l'école sans autorisation préalable est en absence injustifiée (soit au minimum une demi-journée) et encourt les sanctions prévues.

Sauf sortie exceptionnelle, les grilles sont ouvertes en fin de journée de 14h45 à 15h00, de 15h45 à 15h55 et à partir de 16h20 jusqu'à 17h.

Hors de ces créneaux, la sortie se fait par la rue de la Navinne.

Pour rappel.

Les enfants sont sous la surveillance de l'école de 8h à 17h du lundi au vendredi sauf le mercredi où elle est prévue jusqu'à 13h.

Accès à l'école

Pour rappel, les élèves sont priés de ne pas stationner dans les parkings ou, de manière générale, aux abords de l'école. Ces espaces sont exclusivement des zones de passage.

Arrivée tardives

Si votre enfant arrive plus tard à l'école, son arrivée se fera par la porte en bois qui donne sur la route de la Navinne.

Une fois entré, il doit se présenter à l'un des bureaux des éducateurs en fonction de son année.

Temps de midi

Si votre enfant bénéficie d'une autorisation de sortie à midi, il partira par la grille sous-Navinne. Les sorties se font à 12h30 et les retours, par cette même grille, à 13h. Il n'est pas possible de réintégrer l'école entre 12h40 et 13h.

Il n'est pas permis de revenir de son temps de midi par la porte de la Navinne (en bois).

Sortie anticipée

Si votre enfant doit quitter plus tôt, merci d'informer anticipativement l'éducateur référent.

Cartes d'étudiant

En cas de perte de carte d'étudiant

Si votre enfant perd sa carte d'étudiant, il doit envoyer un mail à s.dupagne@isbm.be en mentionnant qu'il a perdu la sienne.

L'éducateur chargé de la conception des cartes supplémentaires les réalisera tous les mardis le cas échéant.

Attention, si la carte initiale est gratuite, ce n'est pas le cas des suivantes. En effet, la première carte refaite sera facturée 1€ et majorée d'1€ à chaque nouvelle copie.

J'invite donc votre enfant à en prendre soin.

Tant qu'il ne sera pas en possession de sa carte d'étudiant, tout élève se fera refuser les autorisations dont il bénéficie habituellement.

Casiers

L'école met à disposition des élèves des casiers mais les modalités pratiques diffèrent en fonction de l'année de l'enfant.

Casier en 1ère.

Si votre enfant le souhaite, il pourra obtenir un casier individuel, situé dans la cafétéria (accessible à chaque récréation et avant la première heure de cours, ainsi que la dernière).

Une clef lui sera remise.

15€ (8 de location et 7 de caution) vous seront facturés par l'économe.

Casier en 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème.

Si votre enfant le souhaite, il pourra obtenir un casier partagé.

Pour les deuxièmes, le casier est situé dans la cafétéria (accessible à chaque récréation et avant la première heure de cours, ainsi qu'après la dernière).

Une clef sera remise à chacun des deux locataires.

15€ (8 € de location et 7€ de caution) seront facturés à chaque occupant du casier par l'économe.

Pour les éducateurs,

S. Dupagne.